

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2021 VALANT COMPTE RENDU DE SEANCE

L'an deux mille vingt et un et le cinq du mois de juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROUX Philippe, Maire.

**Présents :** 21 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, MARTIN Marie-France, MATHON Sébastien, PERRIER Bernadette, JABRY Alain, LIOUTIER Pascale, BOUDON Alain, ALLIX Jean-Marie, BOIRON Yves, MAZON Elisabeth, MOURARET Sophie, CADET Dominique, VACHERESSE Marc, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, FARJON Philippe, COMPERE Philippe, GIMON Jean-Paul, MARION Martine, SCOTTO DI VETTIMO Serge.

**Absentes ayant donné procuration :** 2 – BENOIT Nadine à ROUX Philippe – ROURE Christine à LIOUTIER Pascale

**Secrétaire de séance :** Sonia ROBERT

En début de séance, le compte rendu du Conseil Municipal du 12 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

## DELIBERATIONS

### 1/CCBA – Demande d'aide à l'investissement

Dans le cadre du pacte financier et fiscal pour les années 2021-2023 de la CCBA (Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas), il est créé une enveloppe de subvention d'investissement par commune. Pour rappel, cette enveloppe est constituée des montants de la dotation de solidarité communautaire 2020, du fonds d'équipement 2020 et du montant des fonds de concours attribués par la CCBA depuis la fusion qui sont supprimés. L'enveloppe allouée à la commune pour la période 2021-2023 s'élève à 212 423 €.

Le montant maximum du taux du fonds de concours est de 50 % du reste à charge de la commune. Une fois déduit tous les financements, y compris le fonds de concours de la CCBA, la participation de la commune ne pourra être inférieure à 20 % de l'opération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande le versement d'une fraction de ce fonds de concours pour la réalisation des travaux de voirie 2021 :

- Montant estimatif de la dépense H. T. ....	99 490.20 €
- Montant de la subvention sollicitée à la CCBA (50 %) .....	49 745.10 €
- Autofinancement (50 %) .....	49 745.10 €

### 2/Régularisation élargissement Route des Juillets – Propriété CROZE Berthe

Monsieur le Maire explique qu'il convient de régulariser un élargissement de voirie, quartier la Vernade, Route des Juillets, par l'acquisition, à titre gratuit, de la parcelle cadastrée section C n° 1872, d'une contenance de 120 m<sup>2</sup> appartenant à Mme CROZE Berthe, Mme DEBEZI Marie-Claude, Mme RODRIGUEZ-CANO Bernadette et Mme SOUBEYRAND Nicole (dossier de 2008 non régularisé à ce jour)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'acquisition, à titre gratuit, de la parcelle cadastrée section C n° 1872 d'une contenance de 120 m<sup>2</sup>.
- Dit que tous les frais afférents seront à la charge de la commune.
- Donne tous pouvoirs au Maire pour la signature de l'acte notarié ou de l'acte administratif et de tous les documents induits.

### 3/CDG – Convention de calcul des allocations chômage d'aide au retour à l'emploi

Pour faire face à une réglementation complexe et en évolution constante, le conseil d'administration du CDG07 (Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche) a délibéré pour proposer aux communes une prestation facultative portant sur le calcul des ARE (Aide au Retour à l'Emploi). Cette prestation est mutualisée avec le Centre de Gestion de l'Allier (CDG03).

Les collectivités sont en effet tenues de prendre en charge le versement des allocations chômage de leurs anciens agents privés d'emploi suite à une rupture conventionnelle, refus de titularisation, révocation, démissions, etc.

L'objectif de ce service est de traiter juridiquement et techniquement à la place des collectivités en situation d'auto-assurance, les demandes d'allocation chômage.

Le prix de la prestation horaire a été fixé à 30 €. Des frais de dossier de 10 € par agent seront facturés par le CDG07.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention entre la commune et le CDG07.

#### **4/Remboursement des sommes correspondant aux frais de garde ou d'assistance des élus des communes de moins de 3 500 habitants**

Les élus locaux, pour se rendre disponibles afin de participer à certaines réunions obligatoires, peuvent être amenés à engager des frais de garde d'enfants ou des frais d'assistance (personnes âgées, handicapées ou ayant besoin d'une aide personnelle à leur domicile). La législation a prévu que l'Etat prenne en charge ces frais dans les communes de moins de 3 500 habitants. Le décret du 30 juillet 2020 et une circulaire du 15 février 2021 ont précisé les modalités de la prise en charge de ces frais par les communes et du remboursement par l'Etat.

L'Etat a confié la gestion du dispositif à l'Agence de services et de paiement (ASP).

Des pièces justificatives devront être produites par les conseillers municipaux concernés qui permettront à la commune de s'assurer que la garde dont le remboursement est demandé concerne bien l'une des situations ci-dessus, qu'elle a bien eu lieu au cours de l'une des réunions obligatoires, et que la prestation est régulièrement déclarée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à procéder :

- au remboursement aux élus susceptibles de bénéficier du dispositif de remboursement de leurs frais de garde et d'assistance,
- aux demandes de remboursement de ces frais de garde auprès de l'Agence de Service et de Paiement et d'assistance.

#### **5/Rapport sur l'eau et l'assainissement 2019 du SIAE**

Monsieur Alain BOUDON, Conseiller Municipal et Président du SIAE (Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau) de Saint Etienne de Fontbellon, présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'Assainissement.

Il donne toutes les précisions sur les productions, les consommations, le coût du mètre cube, les travaux de raccordement et les extensions de réseaux réalisés, ainsi que sur la qualité des eaux distribuées.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport qui reste à la disposition du public au secrétariat de Mairie.

#### **6/Motion de soutien aux communes forestières de France**

Le Conseil Municipal, à la majorité (22 voix pour et 1 abstention : Jean-Paul GIMON) vote une motion en faveur des Communes Forestières de France, pour le retrait par le Gouvernement de l'augmentation de la contribution des communes forestières au financement de l'Office National des Forêts.

Le Conseil Municipal s'interroge sur le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur contrat Etat-ONF et demande la révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

➤ **DIA** : (Déclarations d'Intention d'Aliéner)

22 dossiers reçus en Mairie et à transmettre à la CCBA (Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas). Pas de préemption par la commune.

➤ Retour sur les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin derniers : le taux d'abstention a été important. Les problèmes, dans la distribution de la propagande, ont été signalés à la Préfecture. Le Maire a remercié, par courrier, tous les bénévoles qui sont venus tenir les bureaux de vote.

Jean-Paul GIMON rajoute que le transfert des 2 bureaux de vote à la Salle Polyvalente était judicieux, mais que certains électeurs n'étaient pas informés de cette modification.

➤ Festivités du mardi 13 juillet 2021 : Retraite aux flambeaux, feux d'artifice et bal organisés par la Municipalité et le Comité d'Animations Stéphanois. Jean-Paul GIMON regrette que de plus en plus de particuliers tirent des feux d'artifice « sauvages ».

➤ Cinéma sous les Etoiles : Mercredi 28 juillet à la tombée de la nuit, place de la Crypte. Film projeté : « La lutte des classes ».

➤ La commune n'a pas été reconnue en Etat de catastrophe naturelle « sécheresse » pour l'année 2020. Pour rappel, elle a été reconnue pour la période du 30/03/2019 au 31/12/2019.

➤ Dominique CADET expose que le « Trait d'Union – N° 3 » est en cours de finalisation chez l'imprimeur. Il sera distribué dans le courant de la semaine 28.

➤ Suite à la loi de finances 2020, le Maire indique que la commune devra délibérer avant le 1<sup>er</sup> octobre 2021 pour se prononcer ou pas sur l'exonération totale ou partielle de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation.

➤ Les travaux de rénovation des 2 courts de tennis doivent débuter en septembre 2021 pour se terminer fin octobre 2021. Pour rappel, ces courts de tennis ont plus de 30 ans. Ils présentent des fissures importantes, sont dangereux pour les joueurs et ne permettent plus la pratique du tennis en compétition.

➤ Le Maire présente à l'assemblée l'esquisse du futur gymnase. Ce projet pourra aboutir seulement si les subventions espérées sont allouées par les différents financeurs. Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) a été sollicité pour le montage du dossier. Il rappelle que ce projet sera phasé sur plusieurs années et qu'il s'agit du « projet du mandat ». Jean-Paul GIMON demande si ce projet ne pourrait pas bénéficier d'une subvention de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas (CCBA). Le Maire répond que le projet a été présenté au Président de la CCBA.

➤ Le projet de « city-stade » n'a pas, à ce jour, encore débuté. Il devrait voir le jour dans le courant de l'année 2022.

➤ En ce qui concerne le projet de pelouse synthétique sur le stade du Colombier, le relevé topographique va être réalisé prochainement par le bureau d'étude et sera suivi d'un Avant-Projet Sommaire qui permettra de solliciter les différents financeurs.

➤ Les services du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) de l'Ardèche prévoient de réaliser sur la commune d'Aubenas, quartier des Tuileries, la construction d'un nouveau centre de secours principal (CSP) regroupant les actuels CSP d'Aubenas et de Lachapelle sous Aubenas. Une convention sera à intervenir entre la commune et le SDIS afin de définir les modalités de notre participation financière qui devrait s'élever à environ 135 000 € (ce point sera mis à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal). L'implantation de ce CSP se trouvant à proximité immédiate de la commune, l'intervention des secours devrait être plus rapide.

Patrick CORTIAL souligne que ce projet n'a pas été assez anticipé.

➤ Le Maire indique que de nombreuses incivilités sont régulièrement constatées sur la Commune : saccage des toilettes de la place de la Cave Coopérative (l'auteur des faits a été interpellé), chiens dangereux (actuellement en fourrière), déchets au niveau des points de collecte, etc. Des plaintes sont régulièrement déposées au Commissariat d'Aubenas.

### **INTERVENTIONS DES ELUS**

➤ Patrick CORTIAL : Le forum des associations se tiendra le samedi 4 septembre 2021.

Il a participé à plusieurs Assemblées Générales d'associations.

Les travaux de voirie prévus sur la commune débiteront au mois de juillet et se termineront au mois de septembre 2021.

En raison des gros orages, des eaux pluviales se sont écoulées sur la route de la Cave Coopérative, au niveau du restaurant la Coquerie du Flibustier. Des démarches sont en cours pour limiter ce phénomène. Le problème d'écoulement des eaux pluviales, sur le parking derrière l'école privée, doit être résolu prochainement.

➤ Bernadette PERRIER : Les vacances scolaires d'été commencent le mardi 6 juillet au soir.

En ce qui concerne les écoles, plusieurs manifestations ont eu lieu : distribution des coupes pour la sécurité routière, trophée Jeunes & Co, remise d'une calculatrice, d'un livret « A la découverte de ta commune » et d'un goûter aux élèves de CM2 de l'école publique les Champs et de l'école privée Saint-Joseph.

Le Conseil d'École du 24 juin dernier s'est très bien passé :

. Environ 220 élèves sont attendus à l'école publique les Champs à la prochaine rentrée.

. L'intervenante en musique va changer.

. Les enseignants et les élèves sont ravis du jardin pédagogique, dit « Potager des écoles ».

. La sécurité aux alentours de l'École a été évoquée.

. Madame Sandrine SAUREL, Inspectrice de l'Éducation Nationale sur la circonscription d'Aubenas-Le Cheylard sera remplacée à la rentrée prochaine par Madame Fabienne VITRICE.

➤ Alain JABRY : l'exercice d'évacuation incendie qui s'est déroulé à l'école publique les Champs s'est bien passé. Quelques petits travaux seront toutefois à réaliser pendant l'été afin d'améliorer la sécurité.

La formation relative au PCS (Plan Communal de Sauvegarde) de la commune est terminée. L'EPTB (Etablissement Public Territorial du Bassin versant Ardèche) a fourni des cartes sur les zones inondables à annexer au dossier. Une réunion de la commission sera organisée prochainement afin de finaliser ce dossier.

Plusieurs lampes d'éclairage public sont en panne sur la commune. Il rappelle que les lampes défectueuses doivent être signalées en Mairie qui dispose désormais de l'application « Muse » du SDE07 permettant une intervention rapide de l'entreprise de dépannage.

Serge SCOTTO DI VETTIMO rajoute qu'il serait souhaitable, pour des raisons de sécurité, que la lampe située vers le Pont de la Mûre, reste éclairée toute la nuit.

➤ Philippe COMPERE précise, suite à la présentation du rapport sur l'eau du SIAE par Alain BOUDON, que le réseau d'eau potable n'est pas « piratable ».

➤ Jean-Paul GIMON : un mur a été endommagé par un véhicule, chemin de Sauvayre. Il serait peut-être judicieux d'élargir la voie avant que le mur soit réparé.

Il revient ensuite sur l'accident de circulation route de la Cité. Le Maire indique qu'une enquête est en cours. Il demande ensuite si un devis a été retenu pour le changement des fenêtres d'une partie de l'école. Le Maire précise que l'entreprise « Constructions Métalliques du Vivarais » d'Aubenas a été retenue.

➤ Martine MARION demande si les élargissements de voirie sur la route des Blachettes sont régularisés. Les dossiers ont été transmis au notaire pour l'établissement des actes notariés.

➤ Yves BOIRON : l'assemblée générale du club de Football se tiendra le jeudi 22 juillet prochain.

➤ Pascale LIOUTIER excuse Nalira (stagiaire « patrimoine » sur la commune) qui devait être présente ce soir afin de présenter son travail mais qui a été retenue par d'autres obligations professionnelles. Cette présentation sera donc reportée à l'automne. Elle rajoute qu'un point « patrimoine » sera fait sur chaque bulletin municipal.

Le CAUE, dans le cadre de sa compétence « cadre de vie », interviendra cet automne pour améliorer certains points de la commune.

Le camion du PIJ (Point Information Jeunesse) s'est positionné à proximité de l'ancien stade. Plusieurs jeunes gens sont venus rencontrer les animatrices. Martine MARION est également allée à leur rencontre et a pris des photos du camion décoré par 4 jeunes de 4 communautés de communes différentes.

Un groupe de jeunes a demandé un soutien financier pour un voyage. Le Maire répond qu'il faudrait leur conseiller d'établir un dossier complet pour leur projet.

➤ Sébastien MATHON : le service ADS (service commun d'Application du Droit des Sols) rencontre quelques difficultés dans son fonctionnement en raison de mouvements de personnels et du changement de logiciel.

La Commission Urbanisme sera convoquée dans le courant du mois de juillet pour travailler sur le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) et notamment sur les emplacements réservés.

Le syndicat de transport urbain Tout'enBus disparaît au bénéfice de la Région. Le « Sept » ne va également plus exister. Le transfert juridique est compliqué. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021 et jusqu'au 31 décembre 2021, la Région délègue le service de transport urbain à la CCBA (Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas). Le personnel devrait également être transféré à la Région.

Il distribue ensuite un prospectus sur un nouveau service d'autopartage de véhicules électriques.

➤ Marie-France MARTIN a assisté au Comité Syndical du centre aquatique l'Hippocampe qui a bien souffert de la crise sanitaire actuelle. Les abonnements aux différentes activités proposées ne seront plus annuels mais trimestriels.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 05.

 Le Maire  
Philippe ROUX

